



## TARIF 2020

### Formation Cariste 7h

Selon le « code sur le Bien-être au travail », les employeurs sont tenus de prendre toutes dispositions pour améliorer la sécurité, la santé et le bien-être de son personnel. À cette fin, il est indispensable d'offrir à ses manutentionnaires une formation professionnelle (Art 14.1 de l'AR du 4/5/1999) adaptée pour la conduite et l'utilisation en toute sécurité d'un chariot élévateur.

#### Objet :

- ▶ Enseigner aux candidats les connaissances suffisantes, pour pouvoir travailler au quotidien en toute sécurité ainsi que leurs faire prendre consciences de leurs responsabilités en tant que cariste

#### Durée :

- ▶ Une journée standard commence entre 07h30 & 08h30 et se termine entre 15h30 & 16h30
- ▶ Formation standard : **1 jour** (pour la formation standard, le lunch du midi (sandwich) est compris dans la formation)
- ▶ Recyclage : **1/2 journée** (uniquement sur présentation d'un brevet cariste valable, le cariste n'assistera alors qu'à la théorie et sera dispenser d'exercices pratiques l'après-midi)

#### Contenu :

- ▶ La formation se compose d'une partie théorique (le matin) et d'une partie pratique (après-midi)
  - ▶ Théorie : Réglementations & responsabilités, contrôle journalier, fonctionnement & entretien, commandes & actions, exemples
  - ▶ Pratique : Exercices pratiques, levage, prise et repose, à plat et en hauteur, slalom sur parcours. Test pratique d'évaluation
- ▶ Toutes nos formations cariste ont lieu chez le client pour coller au maximum avec la réalité du terrain et de manière à acquérir les bons gestes sur le lieu même du travail
- ▶ Formation possible les jours ouvrables ou le week-end (*en supplément*)

#### Prix (hors TVA) :

- ▶ Formation Standard :
  - ▶ Prix par cariste : **233,06 € (282 € TTC)**
- ▶ Formation de recyclage (\*) :
  - ▶ Prix par cariste : **152 € (183,92 € TTC)**
- ▶ Formation le Weekend ou jour férié :
  - ▶ augmentation du prix de **15 %**

(\*) pas de limitation de places pour la partie théorique du recyclage.



### Certificat :

- ▶ Les participants ayant suivi la formation cariste recevront un « **Brevet cariste** » valable **5 ans**.
- ▶ L'entreprise recevra une évaluation individuelle de chaque candidat (uniquement pour les candidats participants à la formation standard, sans objet pour les recyclages)

### Conditions d'accès à la formation :

- ▶ Le candidat doit être âgé de minimum 18 ans.
- ▶ Le candidat doit être en ordre d'aptitude médicale au moment du cours.
- ▶ Le candidat doit maîtriser suffisamment la langue française ou néerlandaise (selon la langue de dispense de la formation)
- ▶ Le candidat ne doit pas être sous médication ayant comme contre-indication la conduite d'un chariot élévateur
- ▶ Le candidat doit disposer de son propre équipement de sécurité, tel que défini dans le règlement interne de l'entreprise
- ▶ Outre la prescription ci-dessus, le candidat devra toujours être équipé de chaussure de sécurité
- ▶ Le candidat qui désire uniquement suivre la partie « théorique » en vue d'un renouvellement de son brevet cariste doit toujours fournir une copie **non périmée** de son brevet actuel
- ▶ Le candidat ayant un comportement non adéquat ou à risque envers les autres candidats, sera exclu de la formation sans remboursement possible et se verra refuser l'obtention du certificat cariste
- ▶ L'entreprise devra, au préalable à la formation, fournir une liste complète (disponible sur notre site à l'adresse : [www.procode-formations.be](http://www.procode-formations.be) - menu : « Brevet cariste » - document : inscription collective), reprenant le nom, prénom et numéro national de chaque participant.
- ▶ L'entreprise doit prévoir une salle pouvant accueillir le nombre de participants, et ce, dans de bonnes conditions
- ▶ L'entreprise prévoit dans la salle un écran blanc ou un mur blanc pour la rétroprojection de la théorie
- ▶ L'entreprise doit disposer des machines « chariots élévateurs » nécessaires pour la partie pratique
- ▶ La facture doit intégralement être réglée et/ou les codes chèques formations doivent être communiqué avant le début de la formation.

Les formations ne disposant pas de minimum 6 personnes sont susceptibles d'être reportées à une date ultérieure par regroupement